



Arrêté du 8 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2016 relatif aux modalités de prescription et de mise en œuvre du dispositif d'anti-démarrage par éthylotest électronique sur proposition des commissions médicales en charge du contrôle médical.

Le représentant de l'Etat dans le département ou le préfet de police, à Paris, pourra, sur le fondement de cet avis, délivrer au conducteur un permis de conduire de durée de validité limitée avec restriction d'usage prévoyant une obligation de conduire un véhicule équipé d'un dispositif d'anti-démarrage par éthylotest électronique.

Les dispositions de l'arrêté du 30 octobre 2016 sont applicables à titre expérimental depuis le 1er décembre 2016 et jusqu'au 31 décembre 2018 dans les départements de la Drôme, de la Marne et du Nord. Le présent arrêté prévoit que les dispositions de l'arrêté du 30 octobre 2016 sont également applicables dans le département du Finistère à compter du 1er décembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2018.

Ministère de l'Intérieur (Emmanuel BARBE; Benoît VALLET). 30/10/2017

Thème:

[Textes réglementaires](#) [1]

[Le conducteur](#) [2]

[Produits psychoactifs](#) [3]

Date du document:

Jeudi Janvier 4 2018

Visibilité du contenu de groupe:

Public - accessible to all site users

Résumé:

Notice : l'arrêté du 30 octobre 2016, pris par les ministres chargés de la santé et de l'intérieur et dont l'entrée en vigueur sur l'ensemble du territoire national est prévue le 1er janvier 2019, autorise la commission médicale chargée d'évaluer l'aptitude médicale à la conduite des conducteurs et candidats au permis de conduire, à rendre un avis d'aptitude temporaire à la

conduite dans des cas de mésusage d'alcool ou de troubles de l'usage de l'alcool, sous réserve que le conducteur s'engage à ne conduire que des véhicules équipés d'un dispositif homologué d'anti-démarrage par éthylotest électronique et à suivre un stage dans un établissement spécialisé en addictologie.

Mots-clés:

EAD; éthylotest anti-démarrage; alcool; arrêté; réglementation [4]

Auteur(s):

Ministère de l'Intérieur

Fichier(s) :

-  Arrêté du 8 novembre 2017 ...relatif aux modalités éthylotest anti-démarrage [5]

Retour à la base documentaire [6]
